

## Quatre-vingts ans de présence jésuite au BIT

par Joseph JOBLIN s.j.,\* Rome

*C'est en tant que fonctionnaire qu'un jésuite est intégré depuis 1926 au Bureau international du travail (BIT), et non pas comme représentant du Saint-Siège ou comme une sorte d'aumônier du personnel. Il est engagé en tant qu'expert en matière de politique religieuse - du fait de sa qualité de prêtre et de sa formation intellectuelle et spirituelle - pour travailler avec le directeur général. Sa tâche n'a donc rien de pastoral, au sens postconciliaire du mot.<sup>1</sup> Quelques précisions, notamment historiques, sont nécessaires pour comprendre la nature et l'étendue des responsabilités de celui qu'on appelle le «jésuite du BIT».*

Les chrétiens qui, en Europe et aux Etats-Unis, s'occupèrent de la pauvreté des masses au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le firent sur le plan caritatif et celui de l'assistance. Il s'agissait pour eux de mettre les jeunes qui migraient vers les villes à l'abri de la propagande révolutionnaire des mouvements socialistes et d'organiser l'assistance aux plus déshérités. Aucune loi sociale n'existait. Aucune autre théorie que celle du libéralisme n'était alors enseignée. Evêques, prêtres et laïcs ne s'ouvrirent que progressivement à la nécessité d'une action institutionnelle pour changer les structures tant politiques qu'économiques du libéralisme.

Frédéric Ozanam, analysant dans son cours de droit commercial la situation des travailleurs, parlait dès 1839 de leur condition d'«esclave». A la même époque, un industriel protestant, Daniel Le Grand, faisait campagne pour l'adoption d'une législation internationale du travail. De son côté, l'Union de Fribourg, animée par Mgr Mermillod, remettait en 1887 un mémoire à ce sujet à Léon XIII, mais le pape, jugeant probablement que la question n'était

pas mûre, ne devait pas reprendre la suggestion dans *Rerum Novarum*. Cette encyclique n'en lança pas moins le mouvement pour une action institutionnelle en faveur des travailleurs, en légitimant l'existence de syndicats ouvriers indépendants du patronat. Le Saint-Siège fut invité à adhérer à l'Association internationale pour le progrès social<sup>2</sup> et fut associé à ce titre à la préparation des premières conventions internationales du travail, qui furent discutées dès avant le premier conflit mondial.

Durant la guerre de 1914, les syndicats socialistes non marxistes des deux camps reprirent l'idée d'une législation internationale du travail et obtinrent, par le Traité de Versailles, la création d'une institution

\* L'auteur a travaillé auprès du directeur général du BIT de 1956 à 1981. Il est professeur à la Faculté des sciences sociales de la Pontificia Università Gregoriana de Rome et représentant de l'Eglise au Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales (CICIAMS).

dans laquelle ils devaient siéger sur un pied d'égalité avec les employeurs et les gouvernements (tripartisme). Telle fut l'origine de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont le Bureau international du travail est le secrétariat permanent et assure l'application des décisions prises par la Conférence internationale du travail (CIT). Albert Thomas, ancien ministre socialiste de l'armement en France durant le conflit, fut élu premier directeur du BIT.

### Participation des catholiques

L'appui donné en 1919 à la création du BIT par les gouvernements et les milieux patronaux, encore tout imprégnés de libéralisme, s'explique par leur crainte de voir la révolution bolchevique recouvrir l'Europe ; il se relâcha très vite dès que le péril fut écarté. Thomas comprit que dans ces conditions, l'adoption de mesures en faveur des travailleurs dépendrait de la pression que les mouvements d'opinion exerceraient sur les gouvernements.

Or la publication de l'encyclique *Rerum Novarum* avait été à l'origine d'«un grand mouvement» (A. Thomas) qui avait conduit les chrétiens à s'organiser et à porter leurs efforts sur la réforme des institutions. Ils avaient rencontré sur leur route les mouvements socialistes, dits réformistes, qui poursuivaient un but semblable ; c'est alors qu'avait commencé à germer, dès avant 1914, l'idée d'une collaboration possible entre toutes les «forces d'idéal» (don Sturzo). Il n'en fut plus de même à l'issue du conflit, car la gravité de la situation exigeait la collaboration de toutes les bonnes volontés.

Dès 1920, Thomas contacta Mgr Nolens, président du parti catholique aux Pays-Bas et représentant de ce pays au conseil d'administration du BIT, pour étudier avec lui quel type de collaboration pourrait être établi entre le Bureau et le mouvement social

chrétien. Il se rendit au moins deux fois au Vatican et, finalement, il fut convenu qu'un prêtre serait associé aux travaux du Bureau. Gaston Tessier, président de l'Internationale syndicale chrétienne, fut alors chargé de contacter le Père Desbuquois s.j., directeur de l'Action populaire à Paris et, avec l'accord du Père Général, le Père André Arnou s.j. prit ses fonctions à Genève en 1926.

Une telle innovation n'alla pas sans opposition de la part des milieux chrétiens traditionnels ; les pressions furent telles qu'il dût se retirer en 1932. Mais le directeur du BIT intervint et obtint que le Père Achille Danset soit nommé en 1933. Celui-ci mourut prématurément et le Père Albert Le Roy lui succéda (1936-1955). Il fut remplacé par les Pères Joseph Joblin (1956-1981), John Lucal (1981-1986), Louis Christiaens (1987-1995) et Dominique Peccoud, qui occupe actuellement le poste.<sup>3</sup> Il est frappant de constater que, depuis bientôt 80 ans, le poste des jésuites du BIT a été maintenu par les directeurs généraux successifs, même lorsque les nécessités budgétaires ont conduit le Bureau à des réductions de personnel.

### Philosophie de cette action

La présence du prêtre au BIT peut être expliquée à divers niveaux. Le premier d'entre eux est celui de la promotion de la justice. Chrétiens et mouvements laïcs ont eu l'intuition que celle-ci était conditionnée par la réalisation de réformes de structures et que la paix sociale demandait qu'elles fussent introduites par voie démocratique. Il y avait donc là un terrain de collaboration entre hommes de bonne volonté, provenant d'horizons divers, en vue «de défendre, envers et contre tous, la liberté de tous les travailleurs, de faire prévaloir inlassablement l'idéal de fraternité entre les hommes tous égaux en dignité». Ces paroles de Paul VI devant la CIT (1969) définissent le type d'action des

chrétiens au sein d'une institution internationale. Dans cette perspective, le jésuite du BIT n'est pas là seulement pour faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise, mais pour favoriser l'association des mouvements chrétiens à la réalisation d'une politique ou avancée sociale.

Il ne s'agit pas pour autant pour les chrétiens, minoritaires dans la société internationale contemporaine, de se laïciser ou de se contenter d'être une force d'appoint pour la réalisation d'une politique définie plus ou moins en dehors d'eux. Le jésuite du BIT est là pour aider à dégager ce qui est possible à un moment donné, en laissant entendre ce que sera la réaction des mouvements chrétiens à telle proposition, celle-ci pouvant être un moteur, comme pour les questions de développement, ou un frein, comme elle se trouve être vis-à-vis de certaines politiques démographiques.

La présence du prêtre peut être regardée à un deuxième niveau. La paix sera d'autant mieux assurée dans le monde de demain que celui-ci reposera sur des valeurs ayant le même sens pour tous. Une connaissance mutuelle des systèmes explicatifs de l'existence est alors nécessaire pour favoriser une estime mutuelle et permettre à chacun de se livrer, comme le demandait Pie XII dans son message de Noël 1956, à une critique de son propre héritage pour le débarasser de ce qui ne lui est pas essentiel.

Les jugements sur le contenu à donner à la justice qu'on attend du jésuite du BIT doivent être exempts de toute influence politique ou partisane et relever de la logique de la foi. Il doit faire découvrir à ceux qui lui sont étrangers l'existence d'un autre monde comme d'une autre manière raisonnée d'aborder les problèmes de la vie. Cette perception a été particulièrement forte lors de la publication de *Pacem in terris* (1965). Cette encyclique contient tout un développement sur le dépassement des conflits idéologiques et un appel à la

collaboration des mouvements sociaux sur la base réaliste des réformes à adopter.

Cette idée allait dans le sens de la politique de détente qui fut celle du directeur général David A. Morse. Celui-ci m'appela et, à un moment de l'entretien, traça deux cercles superposés écrivant à l'intérieur de l'un un K (Khrouchtchev) et de l'autre un P (pape). Il les rejoignit par une ligne et dit : « Ils peuvent collaborer immédiatement - puis, traçant une ligne vers le futur - mais le pape perdra. » « Non, lui dis-je, il sait qu'il gagnera. »

## Terrains d'action

● *Le dépassement des fractures idéologiques.* Lorsque je suis arrivé au Bureau en 1956, le problème majeur qui se posait alors était celui de l'attitude d'une institution internationale comme le BIT dans la guerre froide. Constitué sur une base tripartite, où le groupe des travailleurs et celui des employeurs étaient supposés indépendants des gouvernants, la présence des organisations syndicales et patronales des pays de l'Est soulevait une difficulté qu'on ne pouvait plus éluder après que l'URSS, la Biélorussie et l'Ukraine eurent décidé de participer aux activités de l'OIT (1954).

Le choix était simple : ou bien on demeurerait fidèle à la conception du tripartisme de 1919, et les pays de l'Est devaient être expulsés, ou bien les Occidentaux, faisant confiance à la vertu du système occidental pour faire évoluer le monde vers plus de liberté, acceptaient d'engager avec les autres une expérience de coexistence. Travailleurs et employeurs des Etats-Unis adoptèrent dans un premier temps la première option : leur pression sur le gouvernement américain fut telle, que le risque fut réel de voir les Etats-Unis se retirer de l'OIT. Le directeur général, pour sa part, soutint avec courage que le souci de l'uni-

versalité devait primer sur le respect de la règle du tripartisme strict, élaborée au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Il trouva un soutien de plus en plus marqué de la part de l'Eglise. Pie XII (Pâques 1954, Noël 1956) avait évoqué la nécessité du dialogue entre les hommes de bonne volonté de chaque côté du rideau de fer et pressenti la victoire à venir des forces morales sur le totalitarisme ; Jean XXIII, puis Paul VI accentuèrent cette politique. Le Bureau trouva des alliés inattendus, comme le Père Bruglora, aumônier des syndicats officiels d'Espagne, qui, de lui-même, donna une série de conférences en faveur de l'OIT au cours d'un voyage en Amérique centrale.

● *Le développement.* Roosevelt et Pie XII étaient revenus à diverses reprises sur le développement économique et social que devraient poursuivre les Etats après le retour de la paix. De même, la *Déclaration de Philadelphie* (1944) demandait que les politiques financières des Etats soient telles, qu'elles favorisent «le développement matériel et le progrès spirituel» de tous sans aucune discrimination. La Charte de l'ONU parlait également de développement économique et social. L'OIT s'engagea très tôt dans cette direction. Cette période est aussi celle où les publications chrétiennes sont revenues sans cesse sur le développement. Evêques, congrégations religieuses et laïcs ont ainsi découvert que leurs projets revêtaient une valeur plus large que celle de l'assistance aux personnes en détresse, qu'ils trouvaient place dans l'effort de rénovation sociale mené de concert avec les autorités.

● *Les réfugiés.* Le problème des réfugiés a pris une dimension nouvelle après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque les «personnes déplacées» sont devenues déracinées en permanence. Le Proche-Orient semble bien avoir été le premier théâtre où la question se soit posée avec ampleur. La question des réfugiés indochinois en Thaïlande se présentait en effet comme un cas particulier d'une question beaucoup plus générale : celle de la collaboration des ONG aux actions de développement qui se déroulaient sous la direc-



*Le développement économique, une option de l'OIT.*

tion du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).

Les problèmes qui se posèrent à cette occasion furent multiples : comment promouvoir la collaboration entre les ONG afin que les gouvernements et l'ONU ne se trouvent pas devant une multitude d'interlocuteurs ? quelle formation professionnelle donner aux réfugiés pour leur permettre soit de retourner dans leur pays soit d'émigrer ? comment, dans ce dernier cas, opérer la sélection ?...

C'est à ce moment que le Père Pedro Arrupe fonda le Service jésuite des réfugiés, qui joint l'éducation à l'assistance, tandis que le BIT aborde cette question sous l'angle de la formation professionnelle.

## L'œcuménisme

Il est une question que des lecteurs ne manqueront pas de se poser : pourquoi seul un prêtre catholique occupe la fonction qui vient d'être décrite ? Les circonstances historiques en sont la cause.

Lorsque le BIT fut créé en 1919, le christianisme était l'unique religion qui affichait une prétention sociale et universaliste. Aussi Thomas établit-il vis-à-vis du protestantisme un système analogue à celui qu'il avait mis en place avec le catholicisme. Georges Thélin, le fils d'un pasteur de Genève, fut recruté à cet effet. Lorsqu'il fut clair que les armées allemandes allaient recouvrir l'Europe en 1940, le directeur du Bureau décida d'émigrer avec un petit nombre de fonctionnaires (40) au Canada. Le fait est que Thélin ne fut pas du groupe et qu'un terme fut mis à son contrat. Le Père Le Roy, déjà replié sur Lyon, reçut pour sa part une lettre lui enjoignant de rejoindre le Canada.

La question d'une présence protestante fut de nouveau posée en 1956. Le directeur adjoint du Conseil œcuménique des Eglises fit une démarche en ce sens auprès du directeur général. Celui-ci m'informa

des raisons pour lesquelles il ne croyait pas possible d'accéder à cette demande. D'une part, le catholicisme présente un interlocuteur unique, la papauté ; d'autre part, il n'était pas possible de s'adjoindre un représentant de toutes les autres religions.

Ces remarques me firent comprendre la nécessité de me tourner vers les autres religions, bien que la majorité d'entre elles ne portent pas un intérêt significatif aux problèmes de société : une ouverture à ces questions dans un sens internationaliste pose un problème très grave à nombre de mouvements religieux qui sont l'âme de l'identité culturelle des peuples.

Une réflexion plus ample que ces brèves notes sur les modes selon lesquels l'Eglise peut participer à la nouvelle configuration de l'action sociale devrait être menée. Les conditions de vie des plus pauvres dépendent des valeurs que la communauté politique internationale adopte et diffuse. La présence de l'Eglise est donc essentielle à ce niveau ; elle est assurée normalement par la présence des observateurs du Saint-Siège auprès des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le prêtre au BIT ne fait pas double emploi.

Dans une institution au sein de laquelle les mouvements sociaux sont extrêmement actifs, il constitue un lien avec eux pour les faire entrer dans le jeu nouveau qui se met en place.

J. J.

<sup>1</sup> S'il a pu donner quelquefois une assistance sacerdotale à tel ou tel collègue ou délégué, c'est à titre purement privé et occasionnel.

<sup>2</sup> Cette association fut créée en 1900 et eut son siège à Bâle.

<sup>3</sup> Cf J. Joblin, « Essere Chiesa nella società pluralista » in *Civiltà Cattolica*, 1979 III, pp. 345-357 et P. Droulers, *Le Père Desbuquois et l'Action Populaire 1919-1956*, t. II, Ed. ouvrières, Paris 1981, p. 456.